

**VILLE D'ETTELBRUCK**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,  
conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.11

Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 100 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »

**Le conseil communal,**

Vu l'accord de coalition qui annonce dans son titre 7. **Culture et Cultes** le projet de « *Rénovation et aménagement approprié de la Synagogue comme lieu de mémoire* » ;

Revu sa délibération du 11 décembre 2019 portant approbation de la convention avec l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » :

Rappelant que selon l'article 1<sup>er</sup> de la convention l'association s'engage à réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement du site « Al Synagog » ;

Etant donné que selon les dispositions de la convention, l'association a l'obligation de présenter un budget prévisionnel permettant à l'administration communale de libérer au fur et à mesure les fonds demandés ;

Considérant que selon le devis estimatif des travaux de transformation établi en date du 20 octobre 2022 (i.e. **1 404 000 €**, ttc) par le bureau d'architecte Jonas et le devis estimatif pour la scénographie du futur musée du 26 juin 2017 (i.e. **104 732,55 €**, ttc), le coût total du projet s'élève à **1 508 735,28 €**, ttc, honoraires d'ingénieurs et d'architectes inclus ;

Relevant qu'un crédit total de **1 230 000 €** est inscrit à l'article **4/831/211000/16029 - SYNAGOGUE - CONCEPTION D'UN LIEU DE MEMOIRE SUR LE JUDAÏSME** du budget ;

Vu le relevé des recettes et dépenses qui à ce jour se présente comme suit :

Exercice	Montant dépenses	Prestation
2017	5 457,00	Etude de faisabilité et esquisses
2020, 1 <sup>er</sup> fonds de roulement, délibération du 14/09/2020	70 000,00	Frais d'études et d'architecte
2021, 2 <sup>e</sup> fonds de roulement, délibération du 18/10/2021	100 000,00	Frais d'architecte et d'entrepreneur
2022, 3 <sup>e</sup> fonds de roulement, délibération du 11/07/2022	200 000,00	Frais divers corps de métier
2023	127,60	B-Secure pour visite chantier
2022, 4 <sup>e</sup> fonds de roulement, délibération du 10/07/2023	150 000,00	Frais d'électricien, de façadier, d'ingénieur statique, de fabricant des fenêtres (acompte) et d'architecte
2022	18 695,00	Travaux de toiture
	- 18 695,00	Prise en charge intégrale par

**VILLE D'ETTELBRUCK**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 15 juillet 2024**

**Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024**

**Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024**

**Présents dans la salle des séances :**

**MMes/MM. Steichen, bourgmestre**

**Schaaf, Nicolay, échevins**

**Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers**

**Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe**

**Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller**

**Point de l'ordre du jour : 9.11**

**Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 100 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »**

		l'Etat des travaux de toiture
2023	9 781,36	travaux de réfection des joints aux murs historiques
2023	-9 781,36	Prise en charge intégrale par l'Etat des travaux de réfection des joints aux murs historiques
2023, 5 <sup>e</sup> fonds de roulement, délibération du 11 décembre 2023	150.000,00	Frais pour travaux d'architecte, de forgerie, de fabricant de fenêtres, de chapes, de fresques et d'alentours
	<b>TOTAL 2017 – 2023 : 675 584,60</b>	

Prenant acte que les responsables de l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » demandent un 6<sup>e</sup> fonds de roulement de 100 000 € pour assurer la continuité et le financement des travaux au projet en cours ;

Précisant que ce fonds de roulement est essentiellement destiné à payer les factures pour travaux d'architecte, de forgerie, de fabricant de fenêtres, de chapes, de fresques et d'alentours ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

**décide à l'unanimité :**

d'accorder à l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » un fonds de roulement s'élevant à 100 000 € permettant d'assurer la continuité et le financement des travaux dans l'intérêt de la réalisation d'un lieu de mémoire sur le judaïsme.

**Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.**

**Pour extrait conforme.**

**Ettelbruck, le 16 juillet 2024**

**Le Bourgmestre,**

**Le Secrétaire,**

**Bob STEICHEN**

**Jean THOMAS**